



COMPOSITION DES JURYS
UFR DES SCIENCES DE SANTÉ
Année universitaire 2025-2026

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;
VU les arrêtés du 18 avril 2017 et du 12 septembre 2022 accréditant l'Université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence.
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 27 septembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury de deuxième année du Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales est ainsi constitué pour l'année universitaire 2025-2026 :

Président : Monsieur Damien DENIMAL

Président suppléant : Monsieur Guillaume BELTRAMO

Membres : Mmes et MM. Jean-Louis ALBERINI, Lucie AMOUREUX, Jean-Noël BASTIE, Marie-Claude BRINDISI, Françoise GOIRAND, Agnès JACQUIN-PIQUES, Gabriel LAURENT, Pierre MARTZ, Thomas MOUILLOT, Laurence DUVILLARD, Hervé DEVILLIERS, Anaïs CARNET.

Article 2 :

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR des Sciences de Santé et sur le site internet de l'UFR des Sciences de Santé.

Fait à DIJON, le 17 septembre 2025

Le Directeur de l'UFR des Sciences de Santé

Marc MAYNADIÉ

UFR des Sciences de Santé
7 Bd Jeanne d'arc
21079 Dijon Cedex
Tel : 03.80.39.32.00

Le Doyen de l'UFR
des Sciences de Santé
de Dijon

Pr. Marc MAYNADIÉ

